

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-4/15

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées et des adultes handicapés – Deuxième répartition de crédits 2010.
Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées.

Le soutien aux associations mettant en œuvre des actions en faveur des personnes âgées et des adultes handicapés est un axe fort des politiques départementales. Au budget départemental 2010, un crédit de 363 900 € réparti dans 2 enveloppes a été inscrit pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations oeuvrant dans le domaine des personnes âgées et dans celui des adultes handicapés. Il est proposé d'attribuer des subventions au profit de 5 associations pour un montant total de 15 400 € au bénéfice d'actions dont l'intérêt particulier et l'impact sont avérés.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1^{er} février 2010 « Budget primitif pour l'exercice 2010 »,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les subventions de fonctionnement pour l'année 2010 aux bénéficiaires énumérés ci-après :

Fédération Départementale des Clubs d'Aînés Ruraux (FDCAR 77) **5 000 €**

Fédération Départementale des Associations d'aide
à Domicile en Milieu Rural (ADMR)..... **3 900 €**

Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers (VMEH)..... **1 000 €**

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante à l'action dénommée « Actions extra légales en faveur des Personnes Agées » et à l'opération « Subventions / Actions en faveur des Personnes Agées ».

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ